



STATUT ET FONCTIONNEMENT de la Maison de la Parole

INTRODUCTION

Ce document a pour objet de définir ce qu'est la Maison de la Parole, Maison d'Eglise du Diocèse de Nanterre (Eglise catholique des Hauts de Seine), dédiée à la Parole de Dieu, à la parole des hommes et à l'articulation entre les deux.

Il explique les objectifs de la Maison, sa mission, son organisation et les moyens mis en œuvre pour son fonctionnement.

1. OBJECTIFS DE LA MAISON DE LA PAROLE

La Maison de la Parole est une Maison d'Eglise, lieu diocésain ouvert à tous ; elle est destinée en particulier à accueillir tous ceux qui souhaitent mettre en résonance la parole des hommes et la Parole de Dieu telle qu'elle nous est transmise dans la Bible et par l'Eglise.

La mission de la Maison de la Parole s'inscrit dans une perspective d'évangélisation de tous ceux qui y sont accueillis ; les propositions, dans et « hors les murs », ont pour objectif de permettre à tous de mettre la Parole de Dieu au cœur de leur vie, et de réaffirmer le caractère central de cette Parole dans l'Eglise.

La Maison est donc :

- Un lieu d'évangélisation animé par une équipe de chrétiens ;
- Un lieu d'accueil pour les personnes de toutes générations et de tous horizons - certaines déjà en lien avec l'Eglise, d'autres non - avec une attention particulière aux personnes vivant ou travaillant dans le quartier ;
- Un lieu d'écoute et de partage, un lieu de dialogue avec la société ;
- Un lieu de prière personnelle et/ou communautaire à partir de la Parole de Dieu et notamment à travers la Liturgie des Heures et la Lectio Divina ;
- Un lieu de ressourcement, de silence, pour favoriser une rencontre personnelle avec le Christ, Parole de Dieu ;
- Un lieu permettant de dialoguer avec les artistes ;
- Un lieu où l'émotion esthétique peut nous conduire à nous arrêter, à regarder, à nous questionner et à éveiller en nous le goût de la contemplation et de l'intériorité ;
- Un lieu d'information et de formation autour de la Bible pour une meilleure intelligence de la foi.



2. PRESENTATION DE LA MAISON DE LA PAROLE

La Maison de la Parole est une Maison d'Eglise où tous, accueillants et visiteurs, sont réunis pour écouter la Parole de Dieu, la méditer, la prier et en partager la compréhension. Cette Maison est habitée par la présence de Jésus-Christ ressuscité que chacun est appelé à rencontrer dans la beauté, la simplicité, le silence, l'écoute et le partage avec d'autres.

C'est aussi un lieu pour accueillir la parole des hommes et entrer en dialogue avec eux en toute gratuité.

La Maison de la Parole est une communauté de chrétiens au service de l'ensemble du diocèse.

2.1. Les personnes

- Une équipe de membres actifs appelés 'bâisseurs', venus de tout le diocèse, fait vivre la maison en participant à l'accueil et à l'animation de ses diverses activités ;
- Tous sont appelés à être des 'pierres vivantes' qui servent à construire le temple spirituel (1 Pierre 2,5) ;
- Une communauté de religieuses 'Auxiliaires du Sacerdoce' de spiritualité ignatienne est présente dans la Maison et participe à sa vie.

2.2. Les lieux

- Le parvis commun à la chapelle et à la Maison de la Parole est un espace qui invite à entrer.
- A l'entrée, la salle 'Léandre DufLOT' est destinée à l'accueil des visiteurs.
 - Elle est le lieu de rencontre, de convivialité, d'information ;
 - Elle est aussi le lieu du premier contact avec les expositions.
- La salle 'Anne Roy' située en rez-de-jardin est polyvalente :
 - Elle peut être un lieu de silence et de contemplation du jardin visible au travers des grandes baies vitrées ;
 - Elle est également lieu de présentation d'œuvres d'artistes contemporains ;
 - Elle accueille d'autres activités : conférences ou groupes.
- Les salles 'St Matthieu', 'St Marc', 'St Luc', 'St Jean', permettent des activités en petits groupes.
- La salle 'St Jean' (bibliothèque), est en priorité un espace de lecture, de travail et de méditation.
- La cuisine contribue à la qualité de l'accueil et de la convivialité.
- Le 'jardin des Ecritures' est donné à contempler.
La simplicité de la végétation et la mise en valeur de l'alternance des saisons en sont les deux caractéristiques.

- La chapelle

Par la présence du Saint Sacrement dans l'oratoire, par la prière de la Liturgie des Heures, par l'Eucharistie, la chapelle est un lieu où est célébrée la Parole de Dieu. Elle est lieu de prière pour la communauté des sœurs, pour les gens du quartier, les visiteurs et les groupes accueillis.

- La maison des sœurs

La communauté des religieuses habite à côté de la Maison de la Parole.

2.3. Hors les murs

La Maison de la Parole ne se réduit pas à un lieu : des 'bâisseurs' se déplacent dans tout le diocèse pour répondre aux demandes en rapport avec la mission de la Maison.

Cette présence « hors les murs » correspond à un appel à 'sortir'. « Voici que le semeur est sorti pour semer » (Marc 4,3).

3. L'ORGANISATION DE LA MAISON DE LA PAROLE

Afin de répondre à la vocation de la Maison de la Parole cette Maison est ainsi organisée :

3. 1. Le responsable

Le responsable de la Maison de la Parole est nommé par l'évêque pour trois ans.

Avec l'évêque et le vicaire épiscopal pour les Maisons d'Eglise du Diocèse, il fait le lien entre la vie de la Maison et le Diocèse.

Il est garant de la bonne marche de la Maison de la Parole.

Il veille à ce que les activités qui se déroulent à la Maison de la Parole soient en cohérence avec la vocation de ce lieu. Pour cela il est attentif à ce que vivent les bâtisseurs dans leur mission à la Maison de la Parole et favorise, tout ce qui peut aider à un fonctionnement harmonieux entre les différentes commissions, les groupes « projets » et l'ECO.

Il convoque l'ECO et propose l'ordre du jour des réunions. Il réunit les bâtisseurs 3 fois par an.

Il s'appuie sur l'ECO pour définir et mettre en œuvre les grandes orientations pastorales de la Maison.

Il est responsable de la gestion financière, avec l'aide du trésorier.



3. 2. L'équipe de coordination (ECO)

L'ECO est l'organe exécutif de la Maison de la Parole. Ses décisions sont collégiales. Le cas échéant, il y a vote avec large majorité.

L'ECO comprend le vicaire épiscopal pour les Maisons d'Eglise, le responsable de la Maison, un représentant par commission, une représentante de la communauté des Auxiliaires du Sacerdoce et le trésorier.

Les représentants sont nommés pour un an (de septembre à septembre).

L'ECO peut inviter ponctuellement un ou des membres d'une commission pour faire un point d'étape.

Afin que l'organisation de la vie de la Maison de la Parole soit bien réglée dans l'esprit d'écoute, d'accueil et d'ouverture que le Diocèse a souhaité voir régner, le responsable et l'ECO s'engagent à assurer régulièrement la formation des bâtisseurs.

Fonctionnement de l'ECO :

L'ECO se réunit environ 10 fois par an. L'ordre du jour est proposé par le responsable et peut être complété par les autres membres. Chacune de ses réunions fait l'objet d'un compte-rendu mentionnant les décisions prises et leurs modalités d'exécution. Ce compte-rendu est diffusé à tous les bâtisseurs.

Le fonctionnement de l'ECO est basé sur le principe de subsidiarité et le dialogue entre les bâtisseurs, la confiance faite aux bâtisseurs quelles que soient leur fonction.

Par la délégation de gestion qu'elle donne à chaque commission, l'ECO entend limiter ses décisions aux choix structurants, aux problèmes éventuels à arbitrer et à la conduite générale de la Maison. Un bilan des activités lui est régulièrement présenté par chaque commission.

Il y a plusieurs niveaux de décisions :

1/ L'ECO délègue aux commissions les décisions courantes qui ne remettent pas en cause le fonctionnement de la Maison de la Parole.

2/ Si un sujet fait débat dans une commission, cette dernière en réfère à l'ECO. Elle lui communique la question avec précision et l'adresse une semaine avant la date de réunion de celle-ci.

3/ S'il s'agit de questions pastorales concernant l'ensemble de la Maison de la Parole (comme par exemple l'actualisation de la charte), ces questions sont présentées et soumises par l'ECO à l'avis des bâtisseurs.

L'ECO arrête le budget de fonctionnement annuel sur proposition du trésorier.

Pour les dépenses courantes l'engagement des frais est laissé à la discrétion de chaque commission. Pour toute dépense, on rendra compte au trésorier.

Les dépenses exceptionnelles sont soumises à l'accord préalable de l'ECO.



3. 3. Les 'Bâtisseurs' de la MDP

Les bâtisseurs sont tous 'pierres vivantes' d'une maison en construction permanente. Il s'agit des accueillants, des maîtres de maison, des animateurs d'activités (propositions, expositions, conférences, Paroles en débats...) et des personnes apportant des services de manière ponctuelle. Sous l'impulsion du responsable de la Maison, ils se réunissent trois fois par an pour mieux se connaître, relire toutes les activités de la Maison – dans ou hors les murs – et chercher à avancer ensemble dans la mission d'évangélisation de la Maison de la Parole.

3. 4. Les Commissions

Elles comprennent les bâtisseurs regroupés en fonction de la vocation précise de chaque commission.

Les commissions représentent et font vivre les différentes facettes de la mission de la Maison de la Parole : accueillir, goûter la Parole de Dieu, communiquer, contempler des œuvres d'art...

Chaque commission, par l'intermédiaire de son représentant, fait part à l'ECO de ce qui se vit dans la mission qui lui est confiée. Ceci est vital pour la coordination entre et avec les autres acteurs de la Maison de la Parole.

Tous les membres des commissions sont invités à goûter les activités de la Maison de la Parole.

Chaque commission fait une relecture périodique de son activité.

3. 4. 1. La Commission Maison

Elle est chargée de l'organisation pratique de l'accueil des personnes et des groupes, de la logistique pour la bonne marche de la Maison de la Parole.

Elle prend soin des lieux y compris le jardin, assure l'approvisionnement en consommables et pilote les petits travaux d'aménagement. Elle gère les besoins de l'équipe chargée de fleurir la maison.

Elle est composée de :

- 1) L'intendant est chargé du bon fonctionnement logistique de l'ensemble de la maison. Il assure le suivi des travaux courants et importants (pour certains en coordination avec le diocèse). Il est le référent auquel les Maîtres et Maîtresses de Maison (MMM) et les accueillants peuvent s'adresser pour toutes les questions pratiques.
- 2) Les Maîtres et Maîtresses de Maison (MMM) et les accueillants sont ensemble responsables de la qualité de l'accueil dans cette Maison.

Les membres de la Commission Maison se réunissent régulièrement dans l'année pour évaluer le fonctionnement de la Maison.

En particulier chaque MMM :

- est responsable du bon fonctionnement de la Maison de la Parole depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture ;
- s'assure de la présence des accueillants et les contacte pour des besoins spécifiques ;
- avec les accueillants, il prépare concrètement les locaux et le matériel adéquats pour les différentes activités organisées dans la Maison de la Parole ;
- avec les accueillants, il reçoit les visiteurs et les participants aux activités et leur présente les objectifs de la Maison.

3. 4. 2. La Commission Propositions est constituée de deux sous-groupes :

A- Les propositions autour de la Parole de Dieu

Ce groupe est chargé d'animer les différentes activités en lien avec la Parole de Dieu et la relecture de vie, dans et hors les murs. Il se compose d'un bureau et du groupe dans son ensemble.

Le bureau

- reçoit les propositions d'interventions et les demandes d'animations en lien avec la Parole de Dieu et la relecture de vie ;
- assure le choix et le suivi de ces actions ;
- informe l'ECO des nouvelles propositions d'interventions qu'il estime intéressantes pour la Maison de la Parole ;
- se coordonne avec les services diocésains dans les domaines pastoraux qui leur sont communs.

Le groupe dans son ensemble met en œuvre ces activités, dans et hors les murs.

Il est organisé en plusieurs équipes qui se réunissent régulièrement et travaillent pour préparer et relire leur activité. (Équipes Lectio, renaître, temps pour Dieu, mémorisation, ateliers bibliques, etc.)

B- Les propositions événements

Plusieurs équipes sont chargées de l'organisation des soirées « Paroles en débat », des conférences et autres événements.

3. 4. 3. La Commission Communication

Elle est responsable de la communication interne et externe de la Maison de la Parole en veillant à promouvoir une image d'ouverture au monde de cette Maison diocésaine.

En coordination avec le responsable de la Maison, elle conçoit et met en œuvre les actions et les outils de communication interne et externe, tant sur le fond que sur la forme : site Internet, programmes mensuels, newsletter, dépliants, flyers, etc...

Elle gère les listes d'envoi des tracts annonçant les différents événements.

Elle travaille en collaboration avec l'équipe de communication du Diocèse et des autres Maisons d'Eglise.

Elle est chargée de faire connaître plus largement la Maison et ses activités.



3. 4. 4. La Commission Liturgie

Elle prépare et anime l'office du milieu du jour ainsi que la messe du jeudi. Elle sollicite les prêtres du Diocèse pour venir célébrer cette eucharistie hebdomadaire. Elle prépare et anime également les liturgies des temps forts entre bâtisseurs.

Elle a le souci de l'accueil des participants et aide les groupes qui le demandent à entrer dans la prière de la liturgie des heures.

Elle a des liens avec la pastorale liturgique du Diocèse, à la fois pour sa propre formation et pour celle qu'elle peut donner à la Maison de la Parole.

3. 4. 5. La Commission Art et Foi

Elle conçoit, sélectionne et organise les événements artistiques : expositions, conférences, rencontres avec les artistes.

Elle organise le dialogue entre les artistes qui viennent exposer à la Maison de la Parole et les visiteurs.

Elle est en lien avec tous les bâtisseurs pour mieux faire apprécier les œuvres aux visiteurs.

3. 5. Les groupes de travail et « projets »

Des groupes de quelques bâtisseurs sont constitués et mandatés par l'ECO pour des projets spécifiques.

A ce jour ces groupes sont :

- Aménagement du jardin
- Bibliothèque



4. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

